



**LYCEE D'ENSEIGNEMENT GENERAL ET TECHNOLOGIQUE AGRICOLE
DE CROIX RIVAIL**

ANNÉE SCOLAIRE 2021 / 2022

NOTE A L'ATTENTION DES FAMILLES

I. LES TARIFS POUR L'ANNEE 2021-2022

A. PENSION ET DEMI-PENSION

Tarifs annuels pour les lycéens :

DEMI-PENSION AU FORFAIT	INTERNAT AU FORFAIT
565,20 €	1 250,00 €

Tarifs annuel pour les étudiants :

DEMI-PENSION AU FORFAIT	INTERNAT AU FORFAIT
596,60 €	1 312,00 €

Le règlement se fait chaque trimestre sur présentation de facture. La facture est établie en fonction du nombre de semaines de présence des élèves. Les périodes de stage en entreprise seront déduites pour chaque période. Les absences avec justificatif médical seront prises en compte après un délai de 15 jours.

B. CHANGEMENT DE RÉGIME

Le changement de régime est possible mais doit rester **exceptionnel**. Il est formulé par une demande écrite auprès du chef d'établissement justifiée par un motif impérieux (ex : déménagement, changement de situation familiale, ...)

C. AUTRES TARIFS

Les élèves et les étudiants ont la possibilité d'effectuer des photocopies au CDI. Les forfaits proposés sont à régler à la comptabilité pour un rechargement de la carte au CDI.

FORFAITS	TARIFS
100 photocopies	5,00 €
120 photocopies	6,00 €
250 photocopies	15,00 €

II. DEMANDE DE BOURSE NATIONALE DU SECONDAIRE

Les dossiers de bourse seront gérés individuellement par les services administratifs du lycée.

Le dossier complet sera à remettre lors de l'inscription.

Attention la commission de bourse se tient début Octobre, les documents transmis trop tardivement ne permettront pas l'examen du dossier.

III. FONDS SOCIAL LYCÉEN

L'établissement dispose d'un Fonds Social Lycéen. Ce fonds est une aide aux familles pour faire face à des difficultés financières liées à la scolarité de l'élève.

Il permet de prendre en charge les dépenses suivantes :

- Frais de transport
- Manuels et fournitures scolaires
- Équipements professionnels ou sportifs
- Soins de l'élève (lunettes, appareils auditifs, ...)
- Frais de demi-pension ou de pension.

Le dossier de demande est à retirer auprès de la CPE.

IV. DEMANDE DE BOURSE AU MERITE DU SECONDAIRE

Ce complément de bourse est réservé aux élèves les plus méritants issus des classes de 3^{ème} ayant obtenus de très bons résultats au Diplôme National du Brevet. Ils doivent s'engager à poursuivre leurs études jusqu'au Baccalauréat. Dans ce cas, il faut fournir les copies du relevé des notes du DNB et des bulletins scolaires de la classe de 3^{ème} au plus tard le jour de la rentrée scolaire.

V. ASSOCIATION LYCEENNE ET ETUDIANTE : ALESA

Il existe une association lycéenne et étudiante permettant aux élèves de participer aux différents clubs, soirées culturelles, soirée de Noël ... Une cotisation de **10 €** pourra être réglée par chèque à l'ordre de l'ALESA ou en espèces à la rentrée de septembre.

VI. CERTIFICAT DE SCOLARITE

Un exemplaire de certificat de scolarité sera remis en début d'année scolaire.
Aucun duplicata ne sera donné dans l'année.

VII. LES CONSEILS

Où siègent les parents d'élèves :

- **Les Conseils de classe** 3 fois par an.
- **Le Conseil d'Administration** 3 fois par an.
- **Le Conseil de Discipline** (selon les nécessités).
- **Le Conseil Intérieur** (organisation pédagogique et vie du lycée) 2 fois/ an.

Les parents d'élèves peuvent être sollicités pour participer à des commissions

Commission Hygiène Sécurité (COHS)

2 fois par an.

- **Commission menus** 1 à 2 fois par an.

VIII. INFORMATIONS SÉCURITÉ

➤ Tenues

Les cours d'EPS nécessitent le port d'une **tenue adaptée** (voir liste des fournitures).

En travaux pratiques, les élèves doivent se présenter avec l'équipement réglementaire pour des raisons de sécurité.

Sans ces tenues, l'enseignant peut sanctionner l'élève (Ex : Laboratoire=>blouse coton, agronomie ou agroéquipement =>équipements de protection individuelle).

Les cours d'EPS et ceux sur l'exploitation (travaux pratiques agricoles et

agroéquipement) nécessitent que les élèves et les étudiants utilisent la route. Il est nécessaire de respecter le code de la route sur cette portion extérieure à l'établissement.

Les élèves doivent faire extrêmement attention aux voitures et cars circulant. Les élèves ont interdiction d'utiliser leur véhicule personnel pour ces déplacements, **sous réserve d'exclusion immédiate de l'établissement.**

➤ **Pour les internes :**

L'utilisation de prise de courant multiple dans les chambres, l'étendage de linge par les fenêtres et persiennes nuisent gravement à la sécurité incendie de l'internat.

Dans le cadre de la violation d'une consigne de sécurité, le proviseur décidera de l'exclusion immédiate de l'internat.

COVID 19 :

Tant que nous restons exposés au risque sanitaire de la COVID 19, les consignes suivantes restent en vigueur :

- Respect des mesures barrières
- Respect des distanciations physiques
- Utilisation des masques chirurgicaux ou « grand public » avec capacité de filtration de 90%
- Les mesures de Nettoyage/Désinfection et d'élimination des déchets.

Ainsi, votre enfant devra sur le site du LEGTA respecter les consignes qui lui seront données sur cette thématique. Ce sera aussi un moyen pour que votre enfant devienne un citoyen éclairé et responsable.

Nous vous remercions de l'aide que vous pourrez nous apporter sur ce sujet dans l'éducation de votre enfant.

IX. STAGES EN ENTREPRISE

Les élèves des filières professionnelles et STAV doivent effectuer un stage en entreprise.

L'accueil dans l'entreprise est soumis à la signature d'une convention entre l'établissement, le responsable légal de l'élève ou l'élève majeur et l'entreprise.

Cette convention permet à l'élève et à l'entreprise d'être couverts en cas d'accident, **aucun élève ne pourra commencer son stage tant que la convention ne sera pas signée des trois parties avant le début du stage. Cette convention est établie en trois exemplaires (un pour le maître de stage, un pour l'élève et un qui devra revenir au lycée avant le début du stage).**

Une fiche de recherche de stage sera remise en début d'année pour recenser les informations sur l'entreprise et présenter le stage.

X. UNIFORME

- **Pour les lycéens** : Polo bleu ou tee-shirt avec le logo du lycée et jean bleu ou noir uni, les sandales ne sont pas admises.
- **Pour les BTS** : Polo blanc ou chemise avec le logo du lycée et jean bleu ou noir unis, les sandales ne sont pas admises.
- **Le masque fourni par les parents est OBLIGATOIRE.**

Les polos sont disponibles à WALL STREET (FDF et Zone des Mangles au Lamentin) et BIG BOSS.

XI. TRANSPORT SCOLAIRE

Le transport scolaire est organisé par Martinique Transport qui est la seule autorité organisatrice relevant des secteurs Centre, Sud, Nord et Interurbains.

Pour tous renseignements : **www.martiniquetransport.mq**.